

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU C  
DE LACOMMUNE DE BRENS**

Envoyé en préfecture le 09/12/2022

Reçu en préfecture le 09/12/2022

Publié le

ID : 001-210100616-20221206-2022\_35-DE

Date de la convocation :  
01/12/2022

Date d'affichage :  
08/12/2022

Nombre de Conseillers :

- En exercice 15
- Présents : 14
- Votants 15
- Abstention 0
- Votes exprimés 15
- Pour 15
- Contre 0

Secrétaire de séance  
Laure. PICCHIOTTINO

L'an deux mil vingt-deux, le six Décembre, Le Conseil Municipal de la Commune de Brems dûment convoqué le 01/12/2022 en conseil ordinaire à la Salle du Conseil en Mairie sous la présidence de Monsieur Roger PATERMO, Maire.

	Présent(e)	Absent(e)		Présent(e)	Absent(e)
R. PATERMO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	G. PREVOST	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C. MARTIN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L. PICCHIOTTINO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
F. FRATI	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S. ZAMPIN	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>
C. CHENAVER	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	R. PIOT	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
R. NOVEL	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	G. DELAHAYE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
N. LAGRANGE VAN GELE	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S. LACHIZE-PICCINO	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
C. PERRIN-GUCHERD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	S. GAYRAUD	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
			N. AUBRUN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Pouvoir de Stéphanie ZAMPIN à Christian CHENAVER.

**Objet : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SERVICE DE LA COMMUNE DE BRENS A LA COMMUNAUTE DE COMMUNE BUGEY SUD.**

- ✚ Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L5211-4 II et IV,
- ✚ Vu le transfert de la compétence eau et assainissement au 01/01/2023 à la Communauté de Commune de Bugey Sud
- ✚ Vu la difficulté de structurer ce nouveau service,

Monsieur le maire expose

- ✚ Que la Communauté de Commune de Bugey Sud propose la signature d'une convention de mise à disposition des services de la commune dans le domaine de l'eau et de l'assainissement à compter du 01/01/2023
- ✚ Que la convention porte sur la mise à disposition à titre gracieux des biens matériels utilisés pour la compétence eau et assainissement.
- ✚ Que la convention porte également sur la mise à disposition du personnel de la commune pour le temps qu'il consacre à la compétence eau et assainissement avec remboursement des heures effectuées par la Communauté de Communes Bugey Sud.

Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité :

Décide de valider la convention dans ses termes avec effet au 01/01/2023.

Autorise M le Maire à signer la convention et ses actes subséquents éventuels.

Ainsi fait et délibéré.

Brens le  
Le Maire,  
Roger PATERMO



Fait et délibéré en séance le 06/12/2022

